



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

Site Internet : www.icj-cij.org

Avis

Non officiel

Avis n° 2011/g

Le 17 mars 2011

Avis aux médias

Application de la convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (Géorgie c. Fédération de Russie)

Retransmission en direct sur l'Internet, le vendredi 1^{er} avril 2011 à 10 heures, de la lecture de l'arrêt de la Cour sur les exceptions préliminaires d'incompétence déposées par la Fédération de Russie

La séance publique qui se tiendra le vendredi 1^{er} avril 2011 à partir de 10 heures (heure locale) et au cours de laquelle lecture sera donnée de l'arrêt de la Cour sur les exceptions préliminaires d'incompétence déposées par la Fédération de Russie en l'affaire susmentionnée, sera retransmise en direct et en intégralité, dans les deux langues officielles de la Cour (le français et l'anglais), sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org), à la rubrique «Multimédia».

Les internautes qui souhaiteraient suivre cette retransmission en différé pourront cliquer sur un lien temporaire «Vidéo à la demande» (VOD). Ce lien sera désactivé trois mois après, soit le 1^{er} juillet 2011 à minuit.

*

A la fin de la séance, un communiqué de presse, un résumé de l'arrêt et son texte intégral seront distribués. Simultanément, ces documents seront disponibles sur le site Internet de la Cour.

Département de l'information :

M. Andreï Poskakoukhine, premier secrétaire de la Cour, chef du département (+31 (0)70 302 2336)

M. Boris Heim, attaché d'information (+31 (0)70 302 2337)

Mme Joanne Moore, attachée d'information adjointe (+31 (0)70 302 2394)

Mme Genoveva Madurga, assistante administrative (+31 (0)70 302 2396)